

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2307

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE 27

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

VIII. – Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information, au plus tard le 30 septembre 2021, détaillant la l'effet de la reprise de la dette sur les investissements financiers corollaires dans les territoires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La reprise de dette pose une une difficulté en matière d'équité entre hôpitaux vertueux, souvent territoriaux car convaincus d'économies par les autorités sanitaires territoriales et les centres hospitaliers plus dispendieux, souvent plus urbains. Le projet proposé par le gouvernement est supposé opérer une "péréquation". Il s'agira notamment de préciser les investissements de chaque établissement. Le présent amendement vise à éclairer la représentation nationale sur ce point.